



Caen, le 19 avril 2022

**Participation du public sur le projet d'arrêté préfectoral
fixant pour la saison cynégétique 2022-2023, les nombres minimum et maximum
d'animaux à prélever dans le département du Calvados pour les espèces soumises à plan
de chasse tels que le chevreuil, le daim ainsi que le cerf Elaphe, en dehors de l'Unité de
Gestion Interdépartementale Calvados-Manche**

SYNTHESE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Conformément à l'article L.123-19-1 du code de l'environnement, la consultation du public sur le projet d'arrêté préfectoral fixant pour la saison cynégétique 2022-2023, les nombres minimum et maximum d'animaux à prélever dans le département du Calvados pour les espèces soumises à plan de chasse tels que le chevreuil, le daim ainsi que le cerf Elaphe, en dehors de l'Unité de Gestion Interdépartementale Calvados-Manche s'est déroulée du **mardi 22 mars 2022 au mardi 12 avril 2022 inclus**, par voie électronique sur le portail internet des services de l'État dans le Calvados : www.calvados.gouv.fr

➤ **Nombre de contributions et recevabilité :**

11 contributions ont été faites par le public pendant cette période.

➤ **Origine des avis (Calvados ou extérieur) :**

Le public qui a émis un avis est majoritairement domicilié dans le Calvados :

- Calvados : **10** (90,9 %)
- Hors Calvados : **1** (9,1 %)

Le public qui a émis un avis est réparti ainsi :

- particuliers : **11**
- associations : **0**
- anonymes : **0**

➤ **Contenu des avis :**

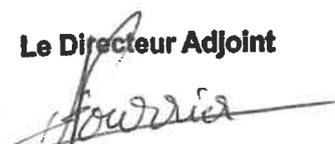
11 avis ont été formulés et répartis ainsi :

- Favorable : **10** (90,9 %)
- Défavorable : **1** (9,1 %)

L'avis défavorable est ainsi résumé :

- Observation du minima sur le territoire

Le Directeur Adjoint


Nicolas FOURRIER